



Notre-Dame-du-
Mont-Carmel

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022, 2023 ET 2024

Avis public est par les présentes donné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 13 décembre 2021 à 18 h 30, durant laquelle le conseil doit adopter le budget 2022 et le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Tout intéressé pourra également adresser ses questions au conseil municipal, qui devront conformément à la loi porter exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations, par écrit à l'adresse courriel municipalite@mont-carmel.org avant 17h le 13 décembre 2021, jour de la séance extraordinaire.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 2 décembre 2021.

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier